

l'enveloppe qu'ils avaient sur leur bureau.

Quelques jours après, deux dames longeaient la rue de Tanger. Arrivées au bureau de poste qui se trouvait alors en face de la gendarmerie, l'une d'elles déposa une lettre dans la boîte du bureau de poste. Les deux agents de police Champenin et Martin, placés en observation dans une chambre du rez-de-chaussée de la Gendarmerie, qui avaient vu la lettre qu'on jetait dans la boîte, sortirent aussitôt et suivirent les deux dames jusqu'à l'établissement des bains du Bazar dans la rue de Chartres.

(A noter cette circonstance étrange, qui prouve combien les lettres anonymes préoccupaient les esprits, le Maréchal Randon lui-même se trouvait derrière la boîte aux lettres quand la lettre anonyme y fut jetée.)

L'agent Champenin alla prévenir le Procureur Général tandis que son camarade Martin

attendait, devant la porte des bains du Bazar, la sortie des baigneuses.

Une demi-heure après, le commissaire de police de la rue de Tanger, délégué à cet effet par le Procureur Général, procédait à l'arrestation des dames d'A..., qui furent immédiatement conduites au Parquet Général et ensuite, sur l'ordre du Procureur Général conduites à la prison civile pour y être écrouées.

C'est Mme d'A... qui rédigeait les lettres et sa fille qui en faisait les dessins dans un musée local.

Cet amusement étrange, auquel elles s'étaient livrées depuis quelque temps, leur coûta assez cher.

Mme d'A... fut condamné à deux ans d'emprisonnement et sa fille à six mois.

M. A..., juge d'instruction, fut révoqué de ses fonctions.

